



RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 00937

Numéro SIREN : 800 909 764

Nom ou dénomination : A.P.I. REVEL

Ce dépôt a été enregistré le 27/07/2015 sous le numéro de dépôt A2015/011290

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
TOULOUSE



1867298

Dénomination : A.P.I. REVEL
Adresse : rue Louis Gay Lussac Zone Industrielle de la Pomme
31250 Revel -FRANCE-

n° de gestion : 2014B00937
n° d'identification : 800 909 764

n° de dépôt : A2015/011290
Date du dépôt : 27/07/2015

Pièce : Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire du
01/07/2015



1867298

A.P.I. REVEL
Société par actions simplifiée au capital de 120 000 euros
Siège social : Rue Louis Gay Lussac
Zone Industrielle de la Pomme, 31250 REVEL
800 909 764 RCS TOULOUSE

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 1^{ER} JUILLET 2015

L'an deux mille quinze,
Le premier juillet,
A 18 heures,

Les associés de la société A.P.I. REVEL se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, Rue Louis Gay Lussac, Zone Industrielle de la Pomme 31250 REVEL, sur convocation faite à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur **Henri PECHARD**, en sa qualité de Président de la Société.

La société ALTERNATIVE et **La société HAPI**, les deux associés, présents et acceptants, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix, sont appelés comme Scrutateurs.

Monsieur **Laurent Dupont** est désigné comme Secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent plus du quart des actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Nomination d'un Commissaire aux Comptes titulaire et d'un Commissaire aux Comptes suppléant,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Président, décide conséquent de nommer :

- La société **POLE SUD AUDIT**,
ayant son siège social 41-43 avenue Jacques Simon 81290 LABRUGUIERE
en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire,
- La société **BGH EXPERTS ET CONSEILS**,
ayant son siège social 11 bis rue Antonin Mercié 31000 TOULOUSE
en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant,

pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Les Commissaires aux Comptes ainsi nommés, ont fait savoir à l'avance qu'ils acceptaient le mandat qui viendrait à leur être confié et ont déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice dudit mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

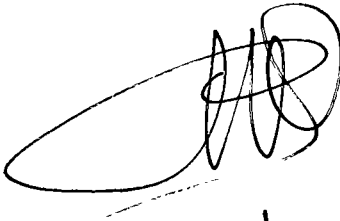
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

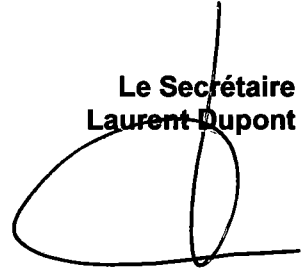
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

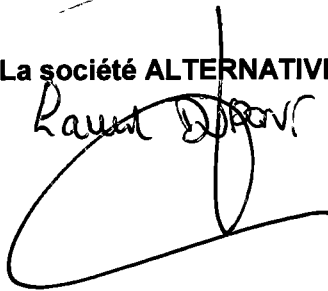
Le Président
Henri PECHARD

A stylized, cursive signature in black ink, featuring a large loop on the left and several smaller loops on the right.

Le Secrétaire
Laurent Dupont

A stylized, cursive signature in black ink, consisting of a large oval shape on the left and a vertical line on the right.

La société ALTERNATIVE

A stylized, cursive signature in black ink, featuring a large loop on the left and a vertical line on the right.

Les Scrutateurs

La société HOLDING HAPI

A stylized, cursive signature in black ink, featuring a large loop on the left and a vertical line on the right.